



Pension alimentaire enfant majeur et en alternance

Par Snoopy

Bonjour,

Mon fils de 18 ans vit encore chez sa mère et est en BTS en alternance rémunéré (x% du SMIC).

Je paye une pension alimentaire à sa mère mais je souhaite savoir si :

- j'ai le droit d'exiger des preuves régulières de sa scolarité et de son travail (présence)
- je peux diminuer la pension car il touche un salaire

Merci!